

Prestations IC – Procédure sommaire

Afin que nous soyons en mesure d'examiner votre droit au chômage, vous voudrez bien nous faire parvenir les documents suivants, à savoir :

- 1) La demande d'indemnité de chômage ci-jointe, dûment remplie et signée
- 2) Une copie de votre carte AVS et de votre carte bancaire/postcard
- 3) Une copie de votre permis de séjour (si pas de nationalité Suisse)
- 4) Une copie de votre livret de famille avec la mention des enfants ou des actes de naissance
- 5) Un exemplaire de votre curriculum vitae

Les documents suivants sont à nous remettre pour les personnes ayant perdues/terminées un emploi/un apprentissage :

- Les attestations d'employeurs ci-jointes à nous remettre dûment complétées par vos employeurs des 2 dernières années
- Une copie des contrats de travail et des lettres de congé
- Une copie des douze dernières fiches de salaire
- Une copie du CFC et du contrat d'apprentissage (seulement pour les apprentis)
- Quelles sont vos intentions pour l'avenir ? service militaire, autres (seulement pour les apprentis)

Ou pour les personnes qui n'étaient pas liées à un rapport de travail :

- Un document officiel attestant votre emploi du temps de ces deux dernières années (attestation d'étude, acte de séparation/divorce, certificats médicaux ou autres)
- Une copie de votre diplôme, licence, CFC
- Une copie de l'exmatriculation (étudiants universitaires)
- Quelles sont vos intentions pour l'avenir ? service militaire, autres (seulement pour les étudiants)
- Une attestation prouvant 10 ans de domicile en Suisse, ceci seulement pour les étudiants (copie carnets scolaires, attestation de domicile)